



**Réponse commune du Ministre des Affaires intérieures et de la Ministre de la Justice à la question parlementaire n°2113 du 18 mars 2025 de l'honorable Députée Madame Carole Hartmann au sujet de délits de fuite.**

**Ad 1) Comment les statistiques autour des condamnations pour délit de fuite ont évolué au Grand-Duché du Luxembourg au cours des dix années passées ?**

Les données présentées dans le tableau ci-dessous illustrent l'évolution des condamnations pour délit de fuite au Luxembourg entre 2015 et 2024. Elles reflètent le nombre de personnes ayant eu une inscription au casier judiciaire pour ce type d'infraction, sur base de décisions coulées en force de chose jugée.

*Personnes ayant eu une inscription au casier judiciaire en matière de délit de fuite (Décision coulée en force de chose jugée)<sup>1</sup>*

Année*	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Personnes ayant eu une inscription au casier judiciaire (Décision coulée en force de chose)	321	351	330	346	311	275	260	264	190	166

*\*Par année de décision coulée en force de chose jugée*

**Ad 2) Sur cette période, combien de délits de fuite ont été enregistrés impliquant des personnes blessées ou tuées ?**

Les statistiques sur les « délits de fuite impliquant des personnes blessées ou tuées » ne sont disponibles qu'à partir de 2017 dans les bases de données de la Police.

De 2017 à 2024 inclus, 597 faits de « délits de fuite impliquant des personnes blessées ou tuées » ont été recensés. Parmi ces 597 faits, un seul était lié à un accident mortel.

**Ad 3) Est-ce que tous les délits de fuite constatés ont été poursuivis ?**

Le tableau ci-dessous permet d'analyser les délits de fuite enregistrés au Luxembourg sur la période de 2020 à 2024, en distinguant les cas pour lesquels l'auteur a pu être identifié de ceux où l'auteur demeure inconnu.

<sup>1</sup> Source (Autorités judiciaires) : Casier judiciaire, JUCHA, Extraction 6.04.2025



*Auteurs connus/inconnus en matière de délit de fuite par parquet<sup>2</sup>*

Année*		2020	2021	2022	2023	2024
Parquet de Diekirch	Auteur connu	90	63	70	90	106
	Auteur inconnu	243	263	281	399	348
	<b>Total (Parquet de Diekirch)</b>	<b>333</b>	<b>326</b>	<b>351</b>	<b>489</b>	<b>454</b>
Parquet de Luxembourg	Auteur connu	286	277	395	403	441
	Auteur inconnu	1893	1744	1950	2011	1975
	<b>Total (Parquet de Luxembourg)</b>	<b>2179</b>	<b>2021</b>	<b>2345</b>	<b>2414</b>	<b>2416</b>

*\*Par année de prise en charge de l'affaire.*

L'examen des données révèle que, dans une proportion significative des affaires, l'auteur de l'infraction reste non identifié, ce qui empêche la poursuite de ces dossiers au niveau pénal.

Il convient de souligner que les statistiques présentées concernent exclusivement les cas dans lesquels le délit de fuite a été formellement retenu comme qualification pénale. Par ailleurs, selon les précisions fournies par le système JUCHA, chaque dossier concerne généralement une seule personne.

**Ad 4) Combien de conducteurs auteurs de délits de fuite ont été retrouvés et interpellés ? Combien d'auteurs n'ont pas pu être retrouvés ?**

Sur les 597 faits de délits de fuite impliquant des personnes blessées ou tuées recensés dans les bases de données de la Police, 446 conducteurs auteurs de ces infractions ont pu être identifiés et interpellés et un procès-verbal a été dressé à leur encontre. 151 faits n'ont pas été élucidés à ce jour.

Luxembourg, le 22 avril 2025

Le Ministre des Affaires intérieures

(s.) Léon GLODEN

<sup>2</sup> Source (Autorités judiciaires) : Affaires nationales, JUCHA, Extraction 6.04.2025